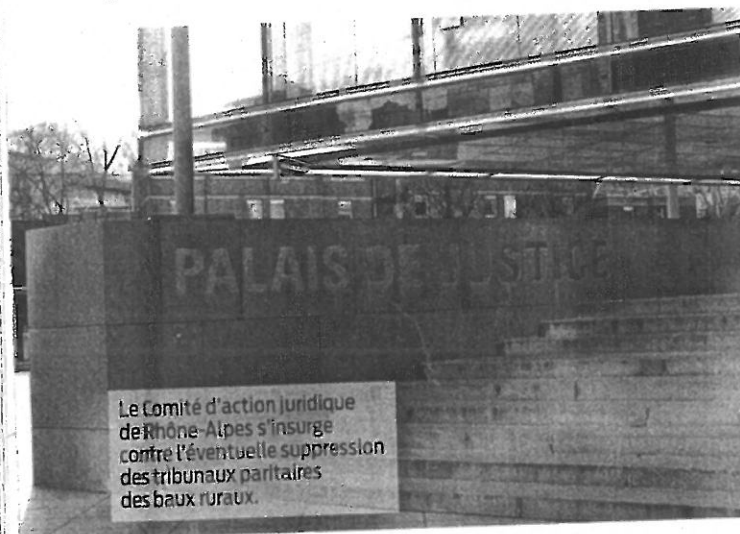


RHÔNE-ALPES

# Préserver les tribunaux paritaires des baux ruraux

Le Comité d'action juridique de Rhône-Alpes milite pour le maintien de cette juridiction spécialisée, de proximité, dans chaque antenne du tribunal d'instance.



Le Comité d'action juridique de Rhône-Alpes s'insurge contre l'éventuelle suppression des tribunaux paritaires des baux ruraux.

**L**e Comité d'action juridique de Rhône-Alpes, une association qui apporte un appui juridique aux agriculteurs, tire la sonnette d'alarme sur le devenir des tribunaux paritaires des baux ruraux. Fin 2012, il a interpellé les assesseurs de Rhône-Alpes, les magistrats et le syndicat les représentant dans une lettre ouverte.

« Ces tribunaux sont des juridictions spécialisées de proximité, accessibles à tous, fermiers comme bailleurs, insiste Guy Perret, bénévole au comité d'action juridique et agricul-

teur à Erôme, dans la Drôme. Ils règlent les litiges lors de procédures simples. Et ce n'est pas une juridiction coûteuse dans son fonctionnement. »

### Un avenir incertain

Courant 2012, le ministère de la Justice a organisé quatre réunions sur l'avenir de ces tribunaux paritaires. Plusieurs scénarios ont été envisagés, dont leur suppression ou la remise en cause des élections des assesseurs. A cela s'est ajoutée la proposition des sénateurs Nicole Borvo Cohen-Seat et

Yves Détraigne de fusionner le tribunal de grande instance et le tribunal d'instance en un tribunal de première instance dont dépendraient des antennes réparties dans les implantations judiciaires existantes.

Dans ce nouveau paysage, « que deviendraient les tribunaux paritaires des baux ruraux actuellement rattachés au tribunal d'instance ? s'inquiète Delphine Gavend, juriste au sein de l'association. Pourront-ils toujours être saisis par simple déclaration, c'est-à-dire par l'envoi d'une lettre recommandée ? »

Le comité d'action juridique met en avant son attachement à la présence des quatre assesseurs élus. Il demande aussi le maintien des tribunaux paritaires dans chaque antenne du tribunal d'instance pour préserver la proximité géographique. Une proximité déjà

mise à mal par la réforme de la carte judiciaire en 2008. La région a perdu huit tribunaux d'instance et autant de tribunaux paritaires.

La lettre ouverte du comité a attiré l'attention. Elle a été cosignée par le Syndicat de la magistrature, un peu plus d'un quart des assesseurs de la région, quatre magistrats professionnels et le Syndicat de la propriété privée rurale de Haute-Savoie. La lettre et la liste des soutiens ont été transmises aux syndicats agricoles, aux ministères de l'Agriculture, de la Justice et de l'Égalité des territoires.

Christiane Taubira, ministre de la Justice, a répondu que « les tribunaux paritaires des baux ruraux ne font pas l'objet d'une remise en cause ». Elle a aussi proposé au comité de le recevoir et d'être auditionné par le groupe de travail sur la juridiction du XXI<sup>e</sup> siècle. Affaire à suivre.

Carole Hié

### RENDRE LE DROIT ACCESSIBLE À TOUS

Le Comité d'action juridique de Rhône-Alpes est une association présente dans tous les départements de la région. Composé de bénévoles et de permanents, il apporte un

soutien juridique aux ruraux. En 2012, l'association a traité environ 150 affaires. Elle a engagé cette année-là dix procédures devant les tribunaux paritaires des baux ruraux.

BOURGOGNE

## Résultats contrastés

**Côte-d'Or.** Avec une baisse du prix du lait de 10 € pour 1 000 litres, les producteurs du plateau languais enregistrent une baisse du résultat courant pour la seconde année. Leur marge de sécurité pour autofinancer les investissements passe de 34 400 à 7 900 € pour une exploitation de 445 000 litres. Dans l'ouest du département, chez les producteurs de bovins viande, cette marge progresse à 4 500 €, contre 2 250 € en 2011. Dans la plaine dijonnaise, pour les céréales, l'indicateur se chiffre à 35 000 €, en amélioration. Ces données proviennent d'un panel de 2 500 exploitations du CER Bourgogne.

PICARDIE LA FÉDÉRATION DE CHASSE PROTESTE

**Aisne.** La fédération de chasse s'insurge contre la décision du préfet d'autoriser les tirs de sangliers du 1<sup>er</sup> au 31 mars, sans limitation. Le directeur de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne nuance : « Nous travaillons de façon concertée avec eux. Mais dans six sites, les populations se sont concentrées : vingt à trente pour 100 ha, contre cinq à six il y a vingt ans. »

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR LES CUMA SÉDUISENT

**Bouches-du-Rhône.** Le nombre d'adhérents aux Cuma progresse dans le département : il est passé de 600 à 643 entre 2000 et 2010. Dans le même temps, les exploitations sont de moins en moins nombreuses : elles sont passées de 5 800 à 4 900. En 2012, deux nouvelles Cuma ont vu le jour et trois sont en préparation. Avec la crise, ces coopératives font recette.